
Alléger le fardeau de la classe moyenne

Examen des conséquences d'une diminution de la contribution des parents aux études postsecondaires

Publié en 2008 par la
Fondation canadienne des bourses d'études du millénaire
1000, rue Sherbrooke Ouest, bureau 800, Montréal, Canada H3A 3R2
Sans frais : 1 877 786-3999
Télec. : 514 985-5987
Web : www.boursesmillenaire.ca
Courriel : millennium.foundation@bm-ms.org

Catalogage avant publication de la Bibliothèque nationale du Canada

Fred Hemingway Consulting
Alléger le fardeau de la classe moyenne : Examen des conséquences d'une diminution de la contribution des parents aux études postsecondaires
Numéro 32

Comprend des références bibliographiques.
ISSN 1704-8451 Collection de recherches du millénaire (en ligne)

Mise en page : Charlton + Company Design Group

Les opinions exprimées dans le présent document sont celles des auteurs. Elles ne reflètent pas nécessairement celles de la Fondation canadienne des bourses d'études du millénaire ou d'autres organismes qui auraient pu soutenir financièrement ou autrement la réalisation de ce projet.

Alléger le fardeau de la classe moyenne

Examen des conséquences d'une diminution de la contribution des parents aux études postsecondaires

Auteur :

Fred Hemingway Consulting

la Fondation canadienne des bourses d'études du millénaire

Février 2008

Table des matières

| | |
|--|-----------|
| Sommaire | I |
| Introduction | 3 |
| Contexte | 3 |
| Objectifs | 3 |
| Les années 1990 : une décennie de restrictions | 3 |
| Augmentation de l'aide (universelle) non fondée sur les besoins | 5 |
| Réinvestissement dans l'aide aux étudiants fondée sur les besoins | 5 |
| Arguments en faveur d'une diminution de la contribution des parents | 7 |
| Était-il nécessaire d'apporter ces changements en 2005? | 7 |
| Était-il nécessaire d'apporter ces changements en 2007? | 8 |
| Les changements ont-ils été importants? | 9 |
| Incidence de la diminution de la contribution des parents sur les programmes d'aide des provinces et sur la dette des étudiants | 11 |
| Contexte | 11 |
| Plafond de l'aide financière | 11 |
| Plafond de la dette | 12 |
| Incidence sur les programmes provinciaux de prêts, de subvention et de remise de dette | 12 |
| Incidence sur la dette des étudiants | 13 |
| Incidence des changements à la contribution des parents sur la dette des étudiants | 14 |
| Récapitulation des effets des changements apportés à la politique de contribution des parents sur les programmes d'aide financière des provinces et la dette des étudiants | 16 |
| Évaluation du rajustement de la contribution des parents | 17 |
| Investissement dans d'autres domaines de l'aide financière aux études | 17 |
| Besoins non satisfaits | 18 |
| Équité | 19 |
| Dette | 19 |
| Récapitulation des nouveaux investissements dans l'aide aux étudiants | 19 |
| Nécessité d'investir davantage dans l'aide fondée sur les besoins | 21 |
| Bibliographie | 23 |

Sommaire

Au Canada, il est généralement reconnu que les études supérieures sont de plus en plus importantes. Néanmoins, pour des raisons financières, de nombreux Canadiens n'entreprennent toujours pas d'études postsecondaires. L'aide financière aux études publique joue un rôle crucial et encourage l'accès aux études postsecondaires en fournissant aux étudiants l'argent nécessaire pour couvrir les droits de scolarité, les livres et le coût de la vie pendant les études.

En théorie, le processus de distribution de l'aide financière est simple. Les étudiants présentent une demande dans laquelle ils exposent leur situation financière pour l'année scolaire à venir. Le programme d'aide évalue leurs besoins financiers en soustrayant les coûts prévus de leurs ressources estimées. Dans le présent document, l'auteur examine les récents changements de politique concernant l'estimation des ressources des étudiants et, en particulier, le traitement du revenu des parents¹.

En règle générale, les programmes d'aide financière aux études considèrent que les élèves qui termineront leurs études secondaires dans quatre ans dépendent du soutien financier de leurs parents. On s'attend à ce que ces élèves à charge reçoivent une contribution financière de leurs parents pour payer une partie du coût des études et des frais de subsistance. Le reste de leurs besoins évalués est couvert par l'aide financière livrée sous forme de prêt ou de bourse.

À l'aide des données d'un sondage sur les finances des étudiants canadiens, l'auteur démontre qu'en général, les parents à revenu moyen ne fournissent pas les contributions financières que les programmes d'aide financière aux études prévoient. De plus, il explique que l'aide publique aux étudiants du post-secondaire n'a pas été ajustée aux coûts des études.

En réaction à ces deux tendances, les gouvernements ont récemment adopté deux mesures générales pour rendre l'aide financière aux études plus accessible.

La première mesure consiste en une réduction importante des montants de contribution parentale prévus dans le cadre des programmes d'aide financière

aux études, d'abord en 2005, puis en 2007. Tel que nous l'avons mentionné, les données sur les revenus des étudiants montrent qu'il existe un important écart entre le soutien financier parental déclaré par les étudiants et celui prévu par le régime d'aide financière aux études. Les effets de la diminution de la contribution parentale attendue sont doubles. Premièrement, les étudiants à charge déjà admissibles à l'aide financière ont droit à un de soutien plus important. Deuxièmement, de nombreux étudiants, auparavant non admissibles à l'aide en raison du revenu de leurs parents, y ont maintenant droit. Par conséquent, un étudiant ontarien dont le revenu familial s'établit à 70 000 \$ verra sa contribution parentale attendue passer de 4 996 \$ en 2004 à 0 \$ en 2007. Les fonctionnaires fédéraux s'attendent à ce que 50 000 nouveaux étudiants soient admissibles à l'aide financière aux études à la suite de ces changements de politique.

Quant à la deuxième mesure, les gouvernements ont accru le montant maximal que les étudiants peuvent recevoir en aide financière publique, ce qui touche directement la question des « besoins non satisfaits », à savoir le montant des besoins d'un étudiant que le programme d'aide financière aux études ne satisfait pas.

Les deux mesures semblent viser l'allègement du fardeau des familles de la classe moyenne, étant donné que leurs enfants se butent à un accès restreint aux prêts ou à des montants de prêts insuffisants. Les changements aux montants de contribution parentale auraient dû être apportés depuis longtemps, mais on ignore si le problème a été corrigé complètement. Il semble que de nombreux parents ne fournissent pas les contributions attendues. De plus, il est peu probable que les nouvelles limites d'aide élimineront complètement les « besoins non satisfaits » – le montant des besoins financiers reconnu non couverts par les programmes d'aide financière aux études – présents dans le programme d'aide actuel.

1. L'analyse ne porte que sur les provinces qui participent au Programme canadien de prêts aux étudiants. Par conséquent, le Québec en est exclu.

L'auteur examine les conséquences que ces décisions auront sur les montants de prêts pour études et sur l'endettement des étudiants. Les programmes provinciaux d'aide financière peuvent établir des limites maximales d'endettement, en fournissant de l'aide non remboursable aux étudiants qui empruntent au-delà d'un certain montant ou en réduisant les dettes actives des étudiants à la fin d'une année scolaire ou d'un programme. Sans égard à la forme, dans une province, l'aide non remboursable est généralement fournie aux étudiants recevant les prêts les plus élevés. La façon dont chaque province ajustera les plafonds de dette n'est pas claire, mais l'auteur présente la manière dont les étudiants présentant différents niveaux de besoins financiers pourraient être touchés.

Il s'attend à ce que les étudiants ayant des besoins relativement faibles obtiennent des prêts plus élevés, car les montants réduits de contribution parentale leur permettront d'avoir droit à davantage d'aide financière. Il prévoit toutefois que ces prêts seront insuffisants pour leur permettre de bénéficier des bourses ou des remises de dette. Les étudiants ayant des besoins relativement modérés sont susceptibles de recevoir davantage d'aide financière. Cependant, la hausse éventuelle du niveau d'endettement dépendra des provinces, qui peuvent augmenter le plafond de dettes afin de freiner les coûts. Les étudiants ayant les besoins les plus élevés recevront plus d'aide financière uniquement si les montants maximaux d'aide financière augmentent. De même, leur dette n'augmentera que si le plafond de dette est accru.

D'un point de vue général, ces modifications auront des répercussions sur les niveaux moyens d'endettement des étudiants de deux façons. D'un côté, l'ajout de milliers de nouveaux bénéficiaires d'aide financière ayant des niveaux de dette inférieurs à la moyenne accroîtra l'incidence de l'endettement chez les étudiants, bien qu'il soit probable que le montant moyen d'endettement diminue. D'un autre côté, les étudiants aux prises avec les niveaux d'endettement existants les plus élevés sont susceptibles de voir leur taux d'endettement augmenter davantage.

Dans le but de contextualiser les changements apportés à la contribution parentale, l'auteur présente d'autres modifications liées à l'aide financière fondée sur les besoins, apportées au cours des dernières années. Des 192 M\$ dépensés par le gouvernement fédéral et la Fondation canadienne des bourses d'études du millénaire pour l'ajustement de l'aide financière, environ 30 millions ont servi à la diminution des niveaux de contribution parentale prévus. Environ 80 millions ont été affectés aux bourses pour les étudiants à faible revenu; 74 millions ont été alloués à la réduction des besoins non satisfaits en haussant les niveaux maximaux d'aide; huit millions sont allés aux mesures d'allègement de la dette.

Selon l'auteur, dans ce contexte, les 30 millions de dollars dépensés dans l'ajustement des niveaux de contribution parentale semblent bien investis. Il mentionne toutefois qu'en choisissant plutôt d'investir d'importantes sommes d'argent dans des mesures fiscales, les gouvernements ne consacrent pas suffisamment de ressources pour soutenir ceux qui ont des besoins financiers importants. Par exemple, il affirme que les 185 millions de dollars que le gouvernement fédéral affecte à un nouveau crédit d'impôt pour manuels et à l'exemption fiscale pour les revenus de bourses et de bourses générales auraient pu être dépensés plus judicieusement en réduisant ou, possiblement, en éliminant les dettes excessives des étudiants à faible revenu ayant des besoins financiers élevés.

L'auteur conclut que les changements apportés à la politique d'aide aux étudiants au cours des dernières années étaient nécessaires, mais pas forcément suffisants. Il y a beaucoup d'arguments qui incitent à augmenter l'aide aux études fondée sur les besoins afin d'assurer que le plus grand nombre possible de Canadiens possède les moyens financiers de payer leurs études sans endettement excessif. L'auteur offre quelques recommandations relatives aux politiques : que les gouvernements ajustent davantage les limites pour tenir compte de tous les coûts des études postsecondaires et qu'ils restreignent les niveaux d'endettement à un maximum raisonnable, peut-être 6 000 \$ ou 7 000 \$ par année d'études.

Introduction

Contexte

La contribution parentale aux études postsecondaires fait partie du contrat social au Canada en vertu du principe selon lequel les parents sont responsables du bien-être de leurs enfants. Cet élément constitue une pierre angulaire du Programme canadien de prêts aux étudiants (PCPE) depuis sa création en 1964. Le fait que le programme exige que les parents participent au financement des études postsecondaires pendant quatre ans n'est pas dû au hasard : il découle de la conviction que la responsabilité du financement des études de premier cycle incombe essentiellement à la famille, dans la mesure de ses moyens.

Au Canada, les études secondaires sont entièrement payées par l'État, tandis que les études postsecondaires ne le sont pas. Ainsi, il est juste de dire que les Canadiennes et les Canadiens croient que les études postsecondaires sont à la fois un droit et un privilège. De ce fait, le financement des études postsecondaires est considéré comme une responsabilité partagée par les gouvernements, les étudiants et leur famille. Les gouvernements participent en offrant des subventions aux établissements d'enseignement. Les étudiants et leur famille participent en payant les droits de scolarité et les frais de subsistance pour la période des études. Aux familles qui n'ont pas les moyens de payer les droits de scolarité et les frais de subsistance, les gouvernements offrent de l'aide par le truchement de programmes d'aide financière aux études.

Objectifs

La présente communication poursuit trois objectifs : (1) examiner les changements apportés en 2005 et en 2007 à la contribution exigée des parents dans le cadre des programmes d'aide aux étudiants et commenter la nécessité de ces changements; (2) évaluer l'incidence des changements sur les provinces et le niveau

d'endettement et juger s'il n'aurait pas été préférable de dépenser ailleurs les sommes utilisées pour procéder aux changements; enfin (3) examiner le besoin d'investir davantage dans l'aide aux étudiants fondée sur les besoins ainsi que la possibilité de puiser le financement nécessaire à même les fonds qui sont actuellement affectés à l'aide non fondée sur les besoins.

Avant d'examiner les trois questions susmentionnées, vous trouverez dans le reste de cette section des données sur les tendances du financement des études postsecondaires au Canada.

Les années 1990 : une décennie de restrictions

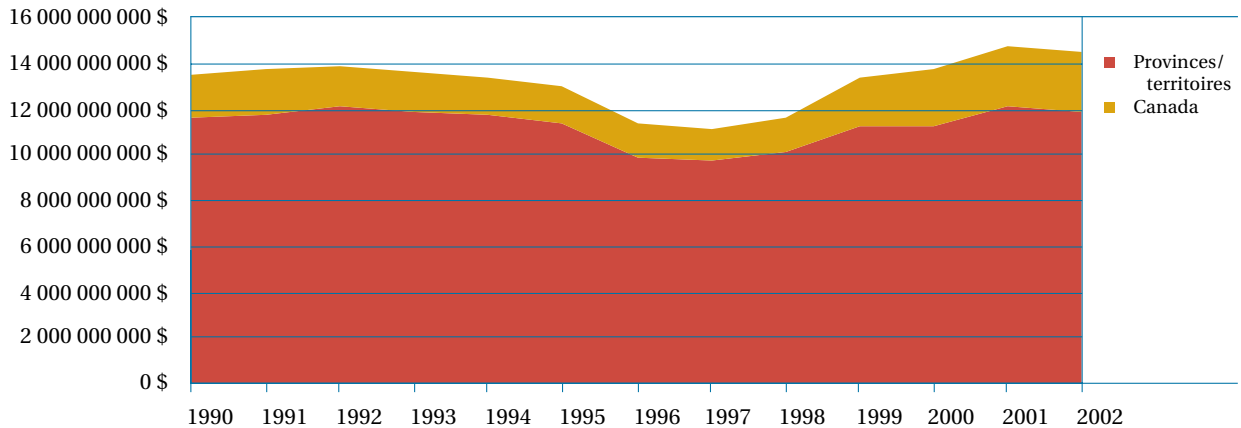
La part relative du coût des études postsecondaires qui revenait aux étudiants et à leur famille a augmenté pendant les années 1990. Les gouvernements entraient dans une période de restrictions budgétaires après des années de financement déficitaire. Ils se concentraient principalement sur la réduction des déficits et sur les soins de santé, alors que les études postsecondaires devenaient moins prioritaires. Pendant que le nombre d'inscriptions augmentait, les subventions gouvernementales aux établissements d'enseignement sont restées stables en dollars constants, comme l'indique la figure 1. En conséquence, le montant de l'aide par étudiant a baissé de 2 800 \$, comme le montre la figure 2 (AUCC), et les droits de scolarité universitaires ont augmenté considérablement pour compenser la perte des revenus provenant des gouvernements (Statistique Canada, 2004).

Alors que le coût des études continuait d'augmenter, les prestations d'aide aux étudiants sont devenues moins généreuses après 1996-1997 (voir figure 3). Dans le cadre du PCPE, le plafond implicite de l'aide financière, établi à 9 650 \$, restait gelé tandis que les critères d'évaluation des besoins

ne prenaient pas en compte tous les coûts légitimes (p. ex. les ordinateurs); le montant de la contribution exigée des parents est devenu excessivement élevé. Alors que les familles avaient du mal à assumer le

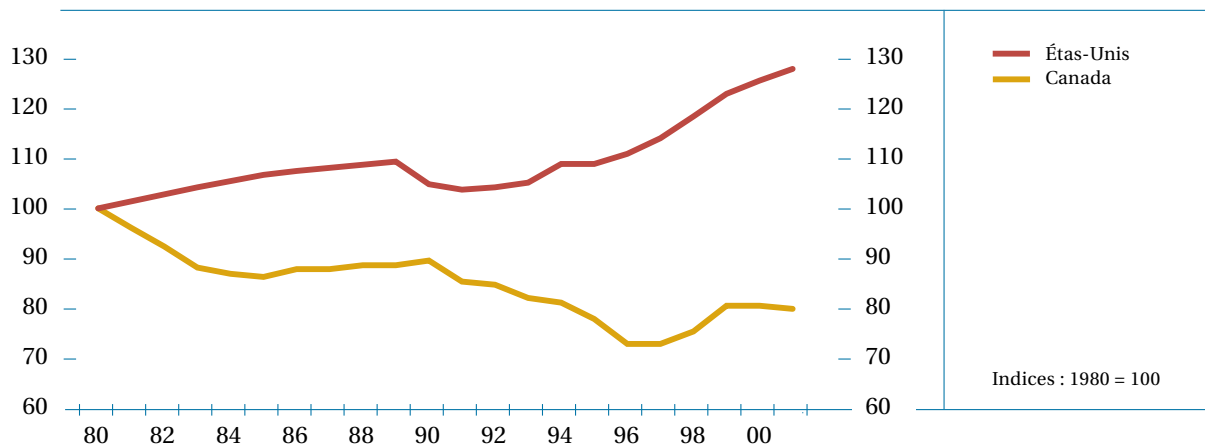
coût de plus en plus élevé des études, les inquiétudes soulevées par la capacité de payer les études postsecondaires et par les problèmes d'accès et d'équité devenaient de plus en plus marquées.

Figure 1 – Total des dépenses publiques destinées aux établissements postsecondaires (en dollars indexés de 2003)



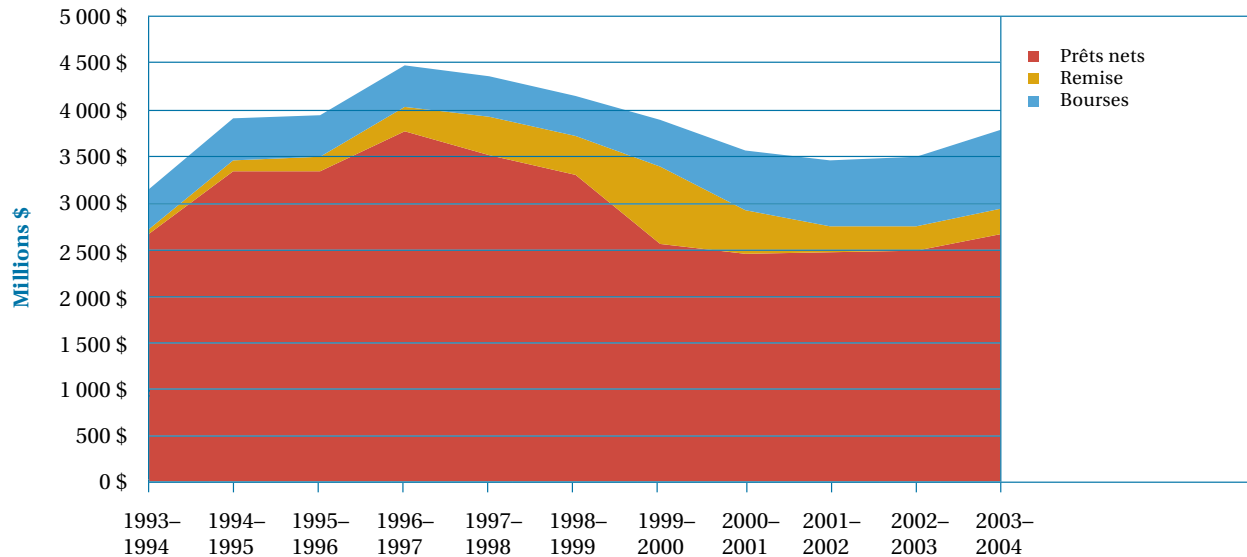
Source : Junor et Usher, 2004.

Figure 2 — Dépenses publiques destinées aux études supérieures par étudiant (en dollars constants)



Source : Orientations AUCC 2002, tiré de Groupe financier Banque TD, 2002.

Figure 3 – Aide globale non fondée sur les besoins au Canada, selon le type – de 1993-1994 à 2003-2004 (en dollars de 2005)



Source : Junor et Usher, 2004.

Augmentation de l'aide (universelle) non fondée sur les besoins

En réaction aux pressions de plus en plus fortes concernant l'abordabilité des études postsecondaires pour la classe moyenne, le gouvernement fédéral a commencé à élargir l'accès aux prestations versées dans le cadre des programmes universels visant à aider à payer les coûts des études postsecondaires. Il a majoré les crédits pour droits de scolarité et pour études ainsi que le plafond des cotisations aux régimes enregistrés d'épargne-études. De surcroît, il a récemment augmenté le montant de l'exemption pour les bourses d'études.

Réinvestissement dans l'aide aux étudiants fondée sur les besoins

Les budgets fédéraux de 2004 et de 2006 comprenaient un certain nombre de mesures visant à bonifier les prestations d'aide aux étudiants. Le gouvernement a relevé la limite des prêts, introduit des subventions aux étudiants de familles à faible revenu et amélioré les mesures d'aide au remboursement. Enfin et surtout, la contribution exigée des parents à revenu moyen a diminué à partir de 2005 et doit diminuer encore en 2007. On estime à plus de 30 millions de dollars la somme investie à cette fin.

Arguments en faveur d'une diminution de la contribution des parents

Était-il nécessaire d'apporter ces changements en 2005?

Les preuves de la nécessité de la diminution récente de la contribution des parents ne manquaient pas. *L'Enquête sur les approches en matière de planification des études* (1999) a permis de constater que les parents n'étaient pas prêts à consacrer de fortes sommes aux études de leurs enfants, tandis que Hemingway (2004) trouvait des écarts importants entre la contribution demandée selon les critères du PCPE et la contribution réellement versée par les parents. La situation a abouti à des besoins cachés non satisfaits dans le système.

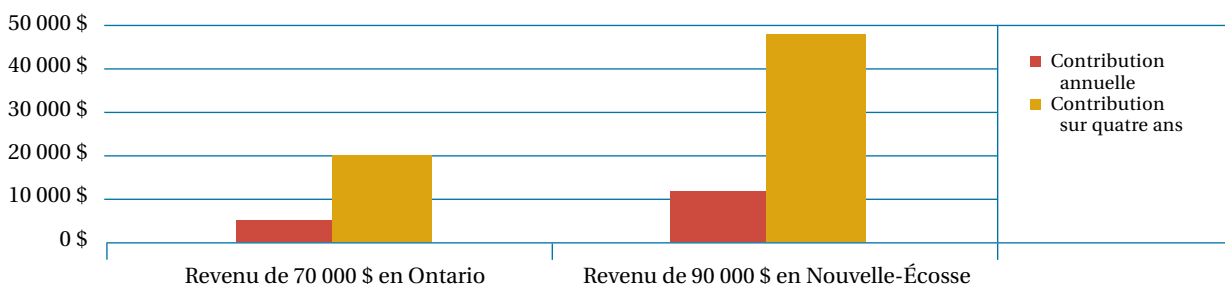
University of Guelph Presidential Task Force on Accessibility (2004) et *Meeting the Need : A New Architecture for Canada's Student Financial Aid System* (Finnie, Usher et Vossensteyn, 2004) font partie des autres études qui font référence au caractère inquiétant du montant de la contribution des parents. Pendant les consultations tenues dans tout le Canada

par la Fondation canadienne des bourses d'études du millénaire en 2004, les répondants ont exprimé en très grand nombre leur inquiétude à propos de l'« étau financier des familles à revenu moyen » qui menace les familles incapables d'établir leur admissibilité à un programme d'aide financière aux études et d'apporter la contribution que l'on exigeait d'eux.

La figure 4 montre la contribution exigée en vigueur dans deux provinces en 2004.

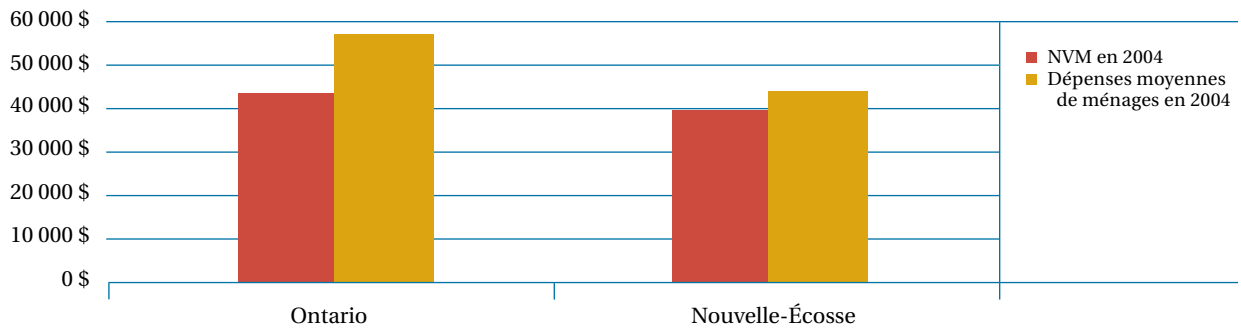
La figure 4 montre qu'une famille ontarienne gagnant 70 000 dollars par année devait verser 19 984 \$ sur une période de quatre ans et qu'une famille néo-écossaise gagnant 90 000 dollars devait payer 47 928 \$ sur une même période. Les raisons pour lesquelles on demande aux parents un soutien aussi important n'apparaissent pas clairement. Bien qu'on puisse affirmer sans trop s'avancer que le maintien d'un montant élevé de contribution parentale ait été un moyen efficace de freiner les coûts, d'autres raisons sont peut-être également entrées en ligne de compte, telles que des hypothèses irréalistes utilisées dans le calcul de la contribution des parents.

Figure 4 – Montant de la contribution des parents en 2003-2004 – Ontario et Nouvelle-Écosse



Source : Gouvernement du Canada, 2004.

Figure 5 – Allocations selon le niveau de vie modéré en 2004 (famille de quatre) et dépenses moyennes des ménages en 2004 – Ontario et Nouvelle-Écosse



Source : Critères d'évaluation du PCPE et Statistique Canada, *Le Quotidien*, 12 décembre 2005.

En calculant la capacité des familles à verser une contribution, la formule utilisée dans la méthode d'évaluation du PCPE supposait que les parents allaient vivre à un niveau de vie modéré (NVM) et qu'ils allaient consacrer une partie importante de leur revenu discrétionnaire (jusqu'à 75 %) aux études postsecondaires. Le NVM de 2004 était inférieur aux dépenses moyennes des ménages au Canada en 2004, comme l'illustre la figure 5.

Le programme d'aide aux étudiants exigeait donc des parents ayant des étudiants à charge et dont le revenu se situait dans la moyenne qu'ils vivent à un niveau inférieur aux dépenses moyennes des ménages au Canada et qu'ils consacrent la majeure partie des fonds qui leur restaient à l'aide financière aux études postsecondaires. Ce scénario était peu réaliste puisque, dans la plupart des cas, les familles ne disposaient pas des ressources discrétionnaires supposées dans la méthode d'évaluation pour couvrir les coûts des études postsecondaires.

Était-il nécessaire d'apporter ces changements en 2007?

Le tableau 1 établit la comparaison entre le montant révisé de la contribution des parents pour 2006 et les montants réellement versés en 2003-2004. Les renseignements sur le montant réel de la contribution des parents sont tirés des données recueillies par *EKOS Research Associates* dans le cadre d'une enquête

qui a permis d'examiner le revenu et les dépenses des étudiants en 2003-2004. *EKOS* avait interrogé 9 400 étudiants et 2 800 parents sur les enjeux liés à la contribution des parents.

Bien qu'il n'y ait pas de comparaison directe, les chiffres indiqués au tableau 1 nous apprennent, de façon utile, dans quelle mesure les parents ont réussi à fournir ou non le montant de la contribution exigée.

Il est intéressant de noter que, de manière générale, les parents qui gagnent moins de 70 000 dollars ont versé plus que le montant attendu de leur part. Cependant, les parents qui gagnent plus de 70 000 dollars ont versé beaucoup moins que le montant exigé.

Pour estimer si une nouvelle diminution de la contribution était nécessaire en 2007, il faut se demander si la contribution exigée sur quatre ans était juste et réaliste. En 2006, on demandait à une famille néo-écossaise de trois personnes, gagnant 90 000 dollars, d'apporter une contribution de 42 404 \$ répartie sur quatre ans, tandis qu'on demandait à une famille ontarienne de trois personnes, gagnant également 90 000 dollars, de contribuer pour 33 200 \$ sur quatre ans. En 2004, la contribution réelle moyenne des familles canadiennes gagnant 90 000 dollars s'établissait à environ 1 691 \$ par année, soit environ 6 700 \$ sur quatre ans, ce qui représente un montant de beaucoup inférieur au montant demandé en 2006. L'écart considérable entre la contribution réelle et la contribution demandée semble justifier la nouvelle diminution de la contribution exigée des parents en 2007.

Tableau 1 – Contribution exigée des parents pour 2006², en Ontario et en Nouvelle-Écosse, et contribution réelle des parents aux études à temps plein d'enfants à charge bénéficiant d'un prêt en 2003-2004

| Revenu familial | Contribution annuelle exigée Ontario | Contribution annuelle exigée Nouvelle-Écosse | Moyenne de la contribution annuelle réelle calculée par EKOS ³ | Manque à gagner annuel Ontario | Manque à gagner annuel Nouvelle-Écosse | Contribution exigée sur 4 ans Ontario | Contribution exigée sur 4 ans Nouvelle-Écosse |
|-----------------|--------------------------------------|--|---|--------------------------------|--|---------------------------------------|---|
| < 50 000 \$ | 0 | 557 \$ | 1 807 \$ | (1 807 \$) | (1 250 \$) | 0 \$ | 2 228 \$ |
| 60 000 \$ | 510 | 1 487 \$ | 1 620 \$ | (1 110 \$) | (133 \$) | 2 040 \$ | 5 948 \$ |
| 70 000 \$ | 2,339 | 4 144 \$ | 1 620 \$ | 719 \$ | 2 524 \$ | 9 356 \$ | 16 576 \$ |
| 80 000 \$ | 4,918 | 7 573 \$ | 1 691 \$ | 3 227 \$ | 5 882 \$ | 19 672 \$ | 30 292 \$ |
| 90 000 \$ | 8,300 | 10 601 \$ | 1 691 \$ | 6 609 \$ | 8 910 \$ | 33 200 \$ | 42 404 \$ |
| 100 000 \$+ | 11,682 | 14 031 \$ | 5 385 \$ ⁴ | 6 297 \$ | 8 646 \$ | 46 728 \$ | 56 124 \$ |

Source : Estimation du prêt étudiant du PCPE et EKOS Research Associates, 2006).

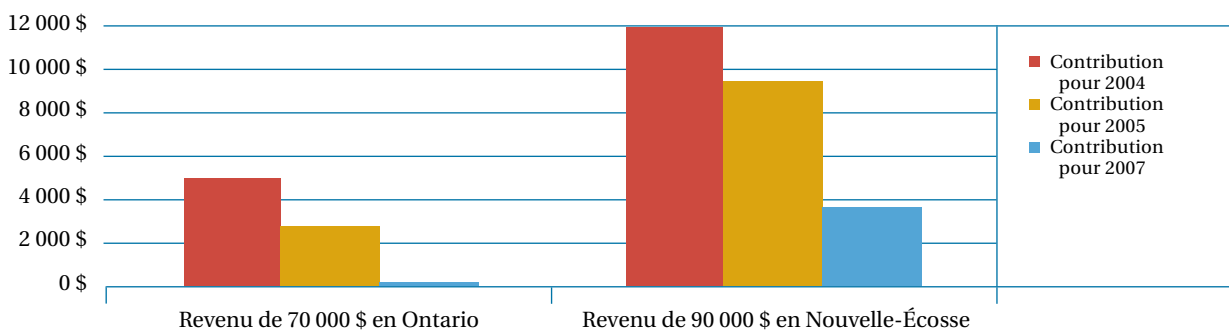
Les changements ont-ils été importants?

Entre 2004 et 2007, le pourcentage du revenu discrétionnaire devant être alloué à la contribution aux études postsecondaires d'une famille a diminué, passant de 75 % à 40 % dans les familles à revenu plus élevé, ce qui, dans certaines provinces, a rendu l'aide financière accessible aux familles qui gagnent 140 000 dollars ou plus.

La figure 6 illustre le montant de la réduction de la contribution exigée des parents entre 2004 et 2007.

Une famille gagnant 70 000 dollars en Ontario a obtenu l'annulation de sa contribution annuelle de 4 996 dollars, et une famille gagnant 90 000 dollars en Nouvelle-Écosse a vu sa contribution annuelle exigée diminuer de 11 982 à 3 646 dollars, soit de 47 928 à 14 584 dollars, sur quatre ans. Ces sommes représentent une réduction d'environ 70 % depuis 2004.

À la suite de la diminution survenue en 2005, environ 20 000 nouveaux étudiants ont eu droit à une aide financière, soit une hausse de quelque 6 % du nombre d'étudiants subventionnés dans le cadre du PCPE. Environ 20 000 autres étudiants ont été avantagés par une majoration des bourses existantes⁵.

Figure 6 – Réduction de la contribution annuelle exigée des parents – 2004-2007

Source : Gouvernement du Canada, 2004, et table hebdomadaire du PCPE sur les contributions parentales pour 2007-2008.

- Les chiffres dans ce tableau sont valables pour une famille de trois personnes.
- Les chiffres dans cette colonne ne tiennent pas compte du coût d'une chambre ou d'une pension.
- N = 16.
- Gouvernement du Canada, 2004.

On estime que les changements apportés en 2007 ont permis d'ajouter 30 000 participants au programme et de bonifier les bourses d'études de 25 000 étudiants.⁶

Les changements réalisés en 2005 et en 2007 devaient permettre d'ajouter 50 000 nouveaux étudiants, ou 15,1 %, à la clientèle du PCPE. Ce nombre représente environ 15,4 % des 325 000 étudiants à charge⁷ des provinces participant au PCPE qui n'avaient pas droit à une aide financière avant 2005. On estime que le coût total de ces changements s'élèvera à plus de 30 millions de dollars pour le gouvernement fédéral, soit environ 1 % du coût total des études (estimé à 3,2 milliards de dollars⁸) des

jeunes à charge qui ne reçoivent pas ou n'avaient pas reçu d'aide dans le cadre du PCPE. Le coût pour les provinces a également augmenté en conséquence de la diminution de la contribution des parents.

Il semblerait que la contribution exigée des parents en 2007 demeure légèrement au-dessus de son niveau réel d'avant 2005, mais, de l'avis de l'auteur, elle ne devrait plus constituer de fardeau excessif pour les familles. Les parents devraient être en mesure d'effectuer la contribution exigée tout en économisant en vue de leur retraite, remboursant le prêt hypothécaire et aidant d'autres enfants de la famille qui ne font peut-être pas d'études postsecondaires.

6. Gouvernement du Canada, 2006.

7. Estimation de l'auteur.

8. Estimation de l'auteur.

Incidence de la diminution de la contribution des parents sur les programmes d'aide des provinces et sur la dette des étudiants

Contexte

En vertu de l'entente non officielle de partenariat entre les gouvernements fédéral et provinciaux en matière d'aide aux étudiants, le PCPE est destiné à répondre à 60 % des besoins. Les provinces répondent aux autres besoins par des bourses, des prêts et des remises de dette; elles exercent donc une influence considérable sur le montant de l'aide et la limite de prêt.

Il est souvent difficile pour les gouvernements fédéral et provinciaux de collaborer à réviser les programmes d'aide financière aux études au Canada. Les gouvernements n'ont pas tous les mêmes priorités en même temps et la même capacité d'affecter les ressources à l'aide financière aux études. En conséquence, les programmes d'aide varient sensiblement d'une province à l'autre. Lorsqu'on tente d'évaluer l'incidence des changements apportés aux critères d'admissibilité par le gouvernement fédéral sur les programmes des provinces, il ne faut pas oublier que cette incidence variera d'une province à l'autre puisque chacune calcule l'aide financière de base différemment, en fonction notamment du plafond de l'aide financière, de l'équilibre prêt-bourses et des politiques sur l'endettement maximal.

Plafond de l'aide financière

En 1994, la limite de prêt du PCPE a été établie à 165 dollars par semaine et elle est restée constante jusqu'en 2005. Cette limite correspondait à un plafond total de 9 350 dollars par année universitaire pour les étudiants à charge. L'augmentation à 210 dollars par semaine de la limite de prêt prévue au PCPE en 2005 signifiait donc que le programme prenait en compte des besoins de 11 900 dollars par année.

Les changements apportés au plafond d'emprunt par le gouvernement fédéral n'ont pas entraîné de hausse importante des plafonds de l'aide dans toutes les provinces. Bien que trois provinces aient maintenu le plafond à 9 350 dollars entre 1994 et 2005, d'autres, participant au PCPE, avaient accru la limite de l'aide pour compenser l'augmentation du coût des études. En 2004-2005, deux provinces avaient déjà dépassé le niveau révisé de 11 900 dollars, et trois autres s'en étaient approchées (Junor et Usher, 2004). Dans ces provinces, la limite de l'aide fédérale pour 2005 se réajustait donc sur le niveau de l'aide financière provinciale. En conséquence, l'augmentation des besoins découlant de la diminution de la contribution des parents n'aurait pas forcément entraîné une hausse du montant de l'aide financière si les étudiants recevaient déjà l'aide maximale de leur province,

de près de 11 900 dollars (ou plus). Inversement, les provinces où le plafond de l'aide s'élevait encore à 9 350 dollars en 2004-2005 ont dû faire face à une plus forte hausse de la limite de l'aide, en raison des révisions apportées au programme en 2005. Actuellement, la limite de l'aide est établie à 11 900 dollars⁹, ou plus, dans sept des neuf provinces qui participent au PCPE.

L'augmentation de la limite de prêt du PCPE à 210 dollars par semaine en 2005 supposait une hausse totale de 2 550 dollars des plafonds d'aide fédéral et provincial. Bien que cette somme ait égalé le montant de la diminution de la contribution des parents en 2005, on n'a pas pu l'attribuer directement à la baisse de cette contribution puisque le plafond de l'aide a été relevé afin de compenser la hausse des coûts pour tous les étudiants, et non seulement pour ceux qui avaient des problèmes avec la contribution de leurs parents. Dans les provinces qui ont augmenté le plafond de l'aide au moment du rajustement de la contribution des parents par le gouvernement fédéral, le coût de la mise en application de la contribution réduite pour les étudiants à charge a pu paraître plus élevé que dans celles qui avaient déjà élevé le plafond de l'aide afin de compenser la hausse des droits de scolarité.

Plafond de la dette

La question du montant de la dette que les étudiants devront rembourser après l'obtention de leur diplôme est distincte de celle du montant de l'aide financière permise chaque année. Les programmes d'aide provinciaux jouent un rôle important dans la limitation de la dette par le biais des programmes de subvention ou de remise de dette. Ces programmes prévoient des limites au niveau d'endettement, soit par l'octroi de subventions pendant le trimestre dans le but de limiter le montant de l'emprunt contracté, soit par des remises de dette, qui réduisent la dette nette¹⁰ que l'étudiant aura à rembourser à la fin de son trimestre ou après l'obtention de son diplôme. Il est donc possible de prendre en compte l'augmentation des besoins, attribuable à la diminution de la contribution des parents, tout en la compensant en majorant

soit la valeur des subventions octroyées, soit la remise de dette.

Le plafond maximal de la dette varie considérablement d'une province à l'autre (reportez-vous au tableau 2), ce qui illustre les différences entre les politiques des provinces à l'égard de l'endettement considéré comme raisonnable et du niveau de subvention de la dette que la province peut assumer. En conséquence, l'incidence de la diminution de la contribution des parents sur le niveau d'endettement variera considérablement d'une province à l'autre.

Incidence sur les programmes provinciaux de prêts, de subvention et de remise de dette

La hausse de la limite de prêt en 2005 et le rajustement de la contribution des parents en 2005 et en 2007 ont provoqué des augmentations pouvant s'élever à 2 550 dollars dans les besoins estimés des étudiants de la classe moyenne. L'augmentation des bourses d'études accordées par les provinces aux étudiants à charge et pouvant atteindre 1 020 dollars (c.-à-d. 40 % de la hausse implicite du montant des bourses), en conjonction avec la diminution de la contribution des parents, exerce une pression à la hausse sur le coût des programmes de prêts, de subvention et de remise de dette. Chaque fois que le seuil d'admissibilité au PCPE monte, les provinces doivent répondre à un certain nombre de questions sur leur programme d'aide, notamment :

- Le plafond d'aide va-t-il monter pour s'assurer que tous les étudiants reçoivent des bourses majorées?
- Va-t-on maintenir le niveau d'endettement des étudiants en augmentant les subventions ou les remises de dette afin de compenser la hausse du montant de l'aide financière?
- Pourra-t-on minimiser les dépenses de la province en offrant des prêts pour compenser l'augmentation des bourses et laisser croître l'endettement des étudiants?

9. Les étudiants de certains groupes (p. ex. : les étudiants provenant d'une famille à faible revenu et les étudiants ayant des personnes à charge) peuvent demander que le plafond de l'aide soit relevé grâce aux programmes d'aide ciblés.

10. La dette nette égale les emprunts émis, moins les remises versées.

L'option la moins coûteuse à court terme pour les provinces consisterait à compenser la majoration des bourses par l'allocation de prêts, puisqu'elles n'auraient à assumer que les intérêts des prêts. Le coût principal de la majoration des bourses serait ainsi transmis à l'étudiant sous forme de dette. Le problème, bien entendu, est que la dette constitue déjà un enjeu pour les étudiants, et un endettement supplémentaire occasionnerait une augmentation du nombre de défauts de paiement.

L'effet sur les étudiants de la révision de la contribution des parents dépendra du niveau de leurs besoins et des décisions des provinces quant à leurs politiques.

- Pour les *étudiants ayant peu de besoins*, selon un scénario très probable, le montant des prêts augmentera, car le montant des bourses sera inférieur au plafond de la dette dans chaque province. La province n'assumera pas de dépenses supplémentaires relatives aux bourses ou aux remises de prêt.
- Pour ce qui est des *étudiants ayant des besoins raisonnables* (c.-à-d. supérieurs ou égaux au plafond de la dette mais inférieurs au plafond de l'aide), la dette nette (après remise de dette) n'augmentera pas si la province ne change pas le plafond de la dette. Dans ce cas, ce sont les programmes de subvention ou de remise de dette qui assumeront le coût principal des bourses supplémentaires. L'inverse est aussi vrai si la province relève le plafond de la dette pour tous les étudiants afin de freiner les coûts.
- Quant aux *étudiants ayant de grands besoins* (c.-à-d. supérieurs ou égaux au plafond de l'aide), leur dette nette n'augmentera pas si la province ne fait pas monter la limite de l'aide en même temps qu'elle diminue la contribution des parents ou si elle fait monter la limite de l'aide en se servant des subventions ou des remises de prêt. La dette nette augmentera si on octroie des prêts afin d'atteindre la limite de l'aide accrue et si on fait monter le plafond de la dette de façon similaire.

Que les provinces assument leur part de la majoration des bourses accordées aux étudiants à charge par des subventions, des prêts ou des remises de dette, leurs dépenses auront tout de même augmenté

à la suite des changements apportés à la contribution des parents. La hausse totale du coût pour les provinces est probablement à peu près égale à la hausse des dépenses du gouvernement fédéral, puisqu'il assume sa part de 60 % à l'aide de prêts à coût plus bas, tandis que les provinces assument leur part de 40 % à l'aide, dans certains cas, de subventions ou de remises de prêt dont ils paient 100 % des frais. Les provinces se trouvent dans une situation où elles doivent arriver à un équilibre entre les hausses de prêts, de subventions et de remises de prêt qui permettra de minimiser les coûts sans réduire l'accès ni aggraver les préoccupations soulevés par la dette des étudiants.

Incidence sur la dette des étudiants

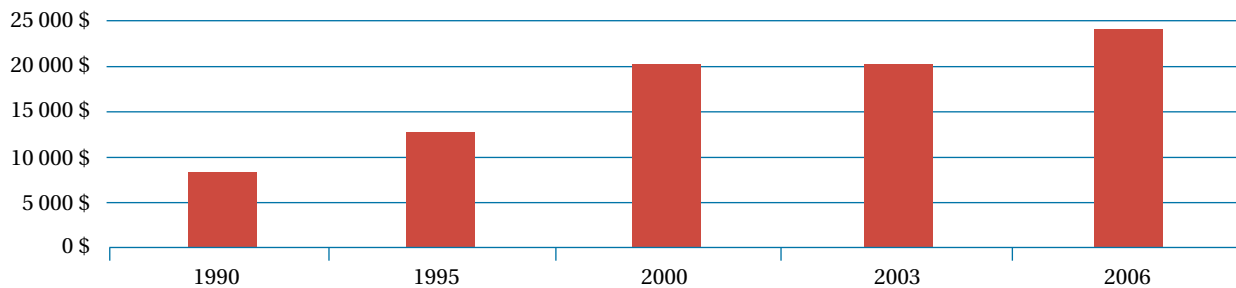
Le niveau d'endettement de certains étudiants canadiens est inquiétant. Des signes montrent que l'aversion pour la dette pousse certains étudiants à préférer le collège¹¹ à l'université, à étudier à temps partiel plutôt qu'à temps plein ou à abandonner leur programme d'études avant d'obtenir leur diplôme. D'autres signes montrent qu'afin d'assumer le coût de leurs études, nombre d'étudiants ajoutent maintenant des prêts privés au prêt que le gouvernement leur accorde.

La dette moyenne des étudiants de premier cycle augmente et s'élève actuellement à 24 000 dollars (au moment d'obtenir leur diplôme), comme le montre la figure 7.

Les données récentes sur la dette des étudiants viennent de *Investir dans leur avenir : Une enquête sur le soutien financier en matière d'éducation post-secondaire* menée par EKOS Research Associates. D'après les résultats de l'enquête d'EKOS, 66 % de tous les étudiants ont une dette, de source publique, de source privée ou encore des deux à la fois (reportez-vous à la figure 8). Ceux qui empruntent d'un gouvernement sont plus susceptibles d'emprunter de particuliers aussi. Les données d'EKOS montrent que 16 % de tous les étudiants en 2003-2004 prévoyaient emprunter entre 20 000 et 40 000 dollars en vue de financer leurs études.

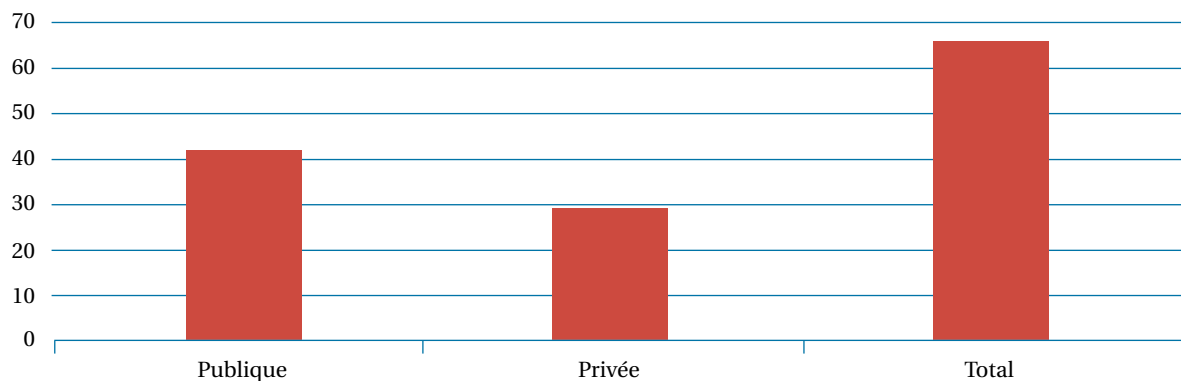
11. L'endettement au collégial est moins inquiétant qu'à l'université, en raison de la durée plus courte et du coût moins élevé des programmes.

Figure 7 – Dette moyenne des étudiants de premier cycle qui ont une dette au moment d'obtenir leur diplôme – 1990-2006 (en dollars courants)



Source : Berger, Motte et Parkin, 2007.

Figure 8 – Pourcentage des étudiants ayant une dette – Selon la source



Source : EKOS Research Associates, 2006).

Les renseignements sur le niveau moyen d'endettement sont utiles, mais il est tout aussi important de connaître l'endettement des étudiants ayant les besoins les plus grands (comme ceux qui doivent s'éloigner de la maison pour étudier), puisque ces étudiants sont les plus touchés par la pression à la hausse sur la limite de la dette. Le tableau 2 montre la dette potentielle au moment de l'obtention du diplôme des étudiants qui doivent emprunter le montant maximal pendant quatre années d'études dans les provinces participant au PCPE.

Incidence des changements à la contribution des parents sur la dette des étudiants

Il est évident que la réduction de la contribution exigée des parents a entraîné une augmentation des besoins évalués des étudiants qui ont reçu une contribution annuelle. Il est moins simple de connaître l'effet de cette augmentation des besoins sur le montant des bourses d'études et de la dette des étudiants touchés.

En raison du rajustement de la contribution des parents, 95 000 étudiants pourront constater une

augmentation de leurs besoins évalués, si l'on en croit les prévisions budgétaires du ministère des Finances. L'incidence sur l'endettement peut se faire sentir de différentes façons, selon le niveau des besoins.

- Auparavant inadmissibles à une aide, 50 000 étudiants à charge recevront un prêt. En 2005, 20 000 étudiants auparavant inadmissibles à une aide ont reçu un prêt allant jusqu'à 2 550 dollars par année et pourront constater une autre augmentation de ce montant en 2007 s'ils sont toujours aux études. Et 30 000 autres étudiants recevront une aide pour la première fois en 2007, alors que le montant maximal se situera probablement entre 2 500 et 4 000 dollars¹². La dette ne pose pas de problème important à ce niveau.
- La dette de 45 000 étudiants admissibles à une aide avant le rajustement de la contribution des parents en subira les effets de différentes façons.
 - Ceux dont le niveau des besoins se situe en deçà du plafond de la dette établi par leur province recevront un prêt majoré, tenant compte d'une augmentation annuelle maximale de 2 550 dollars en 2005, et recevront un montant supplémentaire en 2007, selon le niveau des besoins.
 - Ceux dont le niveau des besoins est égal ou supérieur au plafond de la dette établi par leur province, mais inférieur au plafond de l'aide, recevront une aide accrue sans que leur dette augmente. Ce sont les programmes de subvention ou de remise de dette qui absorberont le coût supplémentaire des bourses.
 - Ceux dont le niveau des besoins était jusque-là égal ou supérieur au plafond de l'aide établi par leur province ne recevront aucune augmentation de leur aide ou de leur prêt si les limites de l'aide et de la dette ne font pas l'objet d'un rajustement.

En elle-même, la diminution de la contribution des parents augmente le coût des programmes et exerce une pression à la hausse sur la dette. En d'autres mots, le nombre d'étudiants endettés connaîtra une hausse, et la dette des étudiants dont les besoins sont les plus grands augmentera vraisemblablement dans un certain nombre de cas.

Les provinces freinent notamment l'augmentation du coût des programmes en faisant monter le plafond maximal de la dette, ce qui accroît la dette de tous les étudiants (pas seulement celle des étudiants à charge) dont le niveau des besoins est égal ou supérieur à la limite de la dette qui a été établie au moment de l'augmentation précédente. Une telle augmentation est attribuable non seulement au coût engendré par la diminution de la contribution des parents, mais aussi à l'augmentation des autres prestations des programmes. À ce stade, l'augmentation du niveau d'endettement est légère dans certaines provinces et plus marquée dans d'autres. Le tableau 2 indique les niveaux d'endettement maximaux actuel et précédent des étudiants des provinces qui participent au PCPE.

Tableau 2 – Niveau d'endettement maximal¹³ des étudiants célibataires après quatre années d'études¹⁴

| Province | Niveau d'endettement : Programme d'aide 2004-2005 | Niveau d'endettement : Programme d'aide 2007-2008 |
|----------|---|---|
| BC | 27 395 \$ | 33 054 \$ ¹⁵ |
| AB | 20 000 \$ | 28 560 \$ |
| SK | 27 200 \$ | 28 560 \$ |
| MB | 22 440 \$ | 24 000 \$ |
| ON | 28 000 \$ | 28 000 \$ |
| NS | 36 720 \$ | 35 518 \$ ¹⁶ |
| NB | 25 400 \$ | 35 600 \$ |
| PEI | 25 350 \$ | 32 170 \$ |
| NL | 22 016 \$ ¹⁷ | 26 880 \$ ¹⁸ |

Source : Renseignements sur les programmes des provinces, site Web des provinces et Berger, Motte et Parkin, 2007.

12. Estimation de l'auteur.

13. Les montants dans ce tableau concernent ceux qui doivent emprunter le maximum des gouvernements fédéral et provincial chaque année. Les étudiants de première année de famille à faible revenu pourraient obtenir une réduction de leur prêt d'un maximum de 3 000 dollars dans le cadre du programme de Subvention canadienne d'accès.

14. Une année d'études dure 34 semaines.

15. Niveau de 2006-2007.

16. Ce total suppose le plein emploi et la présence de primes au remboursement.

17. Niveau de 2003-2004 d'un programme de 32 semaines.

18. Niveau de 2006-2007 d'un programme de 32 semaines.

Il n'est pas possible de prédire avec exactitude l'incidence définitive sur la dette des changements apportés à la contribution des parents en 2005 et en 2007, puisqu'on ne sait pas à ce stade si les provinces comptent apporter de nouveaux changements à leurs politiques en matière de dette pour compenser le coût des changements apportés aux programmes. Il est possible d'apporter de tels changements à n'importe quel moment. L'incidence sur la dette variera d'une province à l'autre et dépendra de la capacité de chacune d'elle à affecter des fonds supplémentaires à ses programmes d'aide financière aux études.

Le nombre total d'étudiants détenant un prêt du gouvernement augmentera à la suite de la diminution de la contribution des parents, mais le niveau d'endettement moyen des étudiants emprunteurs pourrait en fait baisser, en raison précisément de la contribution des parents. En effet, on prévoit que les nouveaux bénéficiaires de prêts peu endettés seront plus nombreux que les bénéficiaires actuels qui recevront une bourse majorée, un prêt majoré ou encore les deux à la fois.

Bien que la dette moyenne des étudiants puisse baisser, les possibilités d'augmentation de la dette des étudiants qui ont les besoins les plus grands demeurent très inquiétantes. La diminution de la contribution des parents en 2005 pourrait ajouter jusqu'à 10 200 dollars à la dette d'un étudiant à charge inscrit à un programme de quatre ans si la province transmet la pleine augmentation de la dette qui en résulte à l'étudiant. Le rajustement de 2007 pourrait encore faire augmenter ce montant. Il reste à voir si un tel scénario se produira.

Récapitulation des effets des changements apportés à la politique de contribution des parents sur les programmes d'aide financière des provinces et la dette des étudiants

En termes simples :

La dette nette que les étudiants à charge ont contractée auprès de leur province va-t-elle augmenter...

- ...si leurs besoins se situent en deçà du plafond de la dette?
 - Oui – d'environ 40 % de la majoration de leur bourse d'études
- ... si leurs besoins s'établissent au-dessus du plafond de la dette mais en dessous du plafond de l'aide?
 - Non – si le plafond de la dette demeure inchangé
 - Oui – si le plafond de la dette monte
- ... si leurs besoins sont supérieurs au plafond de l'aide?
 - Non – si le plafond de l'aide ne change pas
 - Non – si la province fait monter le plafond de l'aide au moyen de subventions ou de remises de dette
 - Oui – si la province fait monter le plafond de l'aide en vertu de la dette nette

Les subventions ou les remises de dette offertes par la province aux étudiants à charge vont-elles augmenter...

- ... si leurs besoins se situent sous le plafond de la dette?
 - Non

- ... si leurs besoins s'établissent au-dessus du plafond de la dette mais en dessous du plafond de l'aide?
 - Non – si le plafond de la dette demeure inchangé
 - Oui – si le plafond de la dette monte
- ... si leurs besoins sont supérieurs au plafond de l'aide?
 - Non – si les plafonds de l'aide et de la dette ne changent pas
 - Non – si le plafond de l'aide monte, mais que cette hausse est couverte par une augmentation correspondante de l'emprunt final
 - Oui – si le plafond de l'aide monte et que cette hausse est couverte par une augmentation correspondante des subventions ou des remises de dette

La dette des étudiants à charge va-t-elle augmenter...

- ... si leurs besoins se situent en deçà du plafond de la dette?
 - Oui
- ... si leurs besoins sont supérieurs au plafond de la dette?
 - Non – si le plafond de la dette est fixe
 - Oui – si le plafond de la dette monte

Évaluation du rajustement de la contribution des parents

On pourrait dire qu'en général, l'utilisation de prêts, pour remplacer la contribution devenue inabordable pour les parents dans le cadre du PCPE, est une solution acceptable au problème puisque auparavant, la majorité des étudiants touchés n'aurait pas pu recevoir de prêt important. Il aurait été également possible d'utiliser les subventions, mais l'utilisation de subventions pour résoudre un problème touchant les étudiants de la classe moyenne et leurs parents aurait fait diminuer les ressources destinées aux subventions aux étudiants à faible revenu et à d'autres fins.

Le risque d'accroissement du niveau d'endettement des étudiants constitue le désavantage de l'octroi de prêts. Comme nous l'avons déjà mentionné, les étudiants à charge ayant des besoins raisonnables ou de grands besoins seront confrontés à une augmentation de leur dette dans les provinces qui choisissent d'accroître la limite de la dette pour compenser la hausse du coût provenant non seulement de la majoration des bourses d'études aux étudiants à charge, mais aussi de l'accroissement de la limite de l'aide pour tous les étudiants. Dans ce cas, le problème de l'endettement excessif des diplômés peut s'avérer encore plus grave. Toutefois, la majoration des prêts n'aura pas d'effet défavorable dans les provinces qui choisissent d'accroître les subventions ou les remises de prêt pour maintenir le plafond de la dette.

Investissement dans d'autres domaines de l'aide financière aux études

Avant que les changements ne soient apportés à l'aide aux étudiants en 2005, il existait trois sujets de préoccupation concernant l'aide aux étudiants et l'accès aux études postsecondaires :

- les besoins non satisfaits (y compris les besoins cachés non satisfaits occasionnés par la contribution peu réaliste exigée des parents);
- les questions d'équité concernant le fossé permanent entre le taux de participation des étudiants issus de famille à faible revenu et le taux de ceux qui venaient d'une famille à revenu élevé;
- l'endettement excessif.

Bien que d'importantes ressources aient été affectées au problème de la contribution des parents, d'autres ont également été affectées à différentes questions, comme nous le verrons ci-dessous.

Tableau 3 – Moyenne des frais estimés et des frais non compris dans la limite de l'aide financière des provinces participant au PCPE pour les étudiants célibataires inscrits au premier cycle et vivant à l'extérieur de la maison – 2004-2005

| Province | Droits de scolarité et autres frais | Livres scolaires et fournitures | Déplacements | Frais de subsistance | Total des frais | Limite de l'aide financière | Frais non compris |
|----------|-------------------------------------|---------------------------------|--------------|----------------------|-----------------|-----------------------------|-------------------|
| BC | 5 483 \$ | 1 000 \$ | 600 \$ | 7 896 \$ | 14 979 \$ | 9 350 \$ | 5 629 \$ |
| AB | 5 316 \$ | 1 000 \$ | 600 \$ | 6 768 \$ | 13 684 \$ | 11 600 \$ | 2 084 \$ |
| SK | 5 526 \$ | 1 000 \$ | 600 \$ | 6 304 \$ | 13 430 \$ | 9 350 \$ | 4 080 \$ |
| MB | 3 806 \$ | 1 000 \$ | 600 \$ | 6 680 \$ | 12 086 \$ | 10 710 \$ | 1 376 \$ |
| ON | 5 646 \$ | 1 000 \$ | 600 \$ | 7 616 \$ | 14 862 \$ | 9 350 \$ | 5 512 \$ |
| NS | 6 472 \$ | 1 000 \$ | 600 \$ | 6 576 \$ | 14 648 \$ | 10 710 \$ | 3 938 \$ |
| NB | 5 029 \$ | 1 000 \$ | 600 \$ | 6 320 \$ | 12 949 \$ | 12 410 \$ | 539 \$ |
| PEI | 4 893 \$ | 1 000 \$ | 600 \$ | 6 192 \$ | 12 685 \$ | 11 220 \$ | 1 465 \$ |
| NL | 3 056 \$ | 1 000 \$ | 600 \$ | 6 200 \$ | 10 856 \$ | 9 350 \$ | 1 506 \$ |

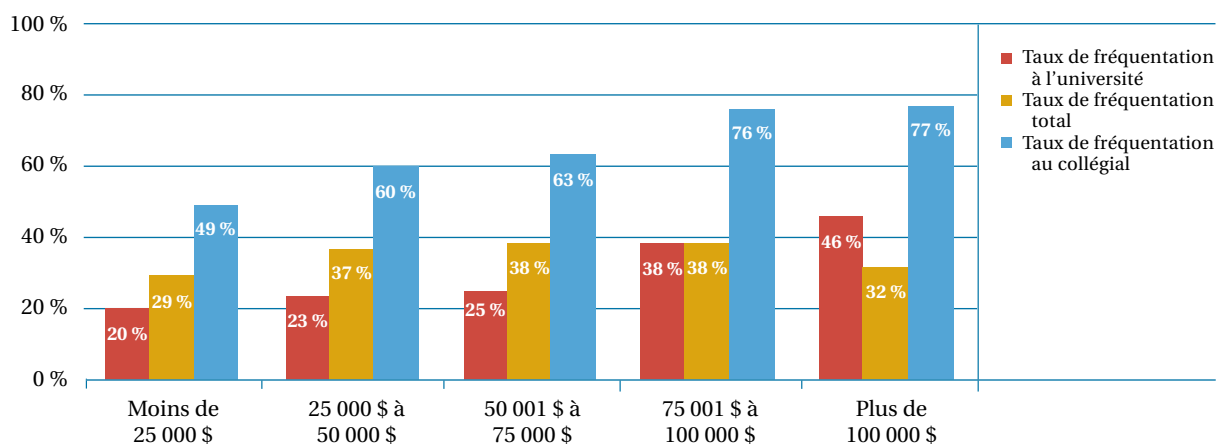
Source : Statistique Canada, 2004 et renseignements sur les allocations du PCPE et sur les programmes des provinces.

Besoins non satisfaits

En 2004-2005, la limite de l'aide financière dans les provinces n'englobait pas les frais que devaient payer les étudiants ayant de grands besoins. Le tableau 3 illustre ce point.

Au moins 25 % de tous les bénéficiaires de prêt avaient des besoins supérieurs à la limite de l'aide en place. Pour beaucoup d'entre eux, cela a compromis l'accès aux études, surtout pour les étudiants à faible revenu et les étudiants qui ont dû s'éloigner du foyer pour poursuivre leurs études postsecondaires. Pour

Figure 9 – Proportion des Canadiennes et des Canadiens de 18 à 24 ans ayant accès aux études postsecondaires, selon le revenu familial (SLID, 2001)



Source : Berger, Motte et Parkin, 2007.

s'attaquer au problème, le gouvernement fédéral a fait monter la limite de prêt, et certaines provinces ont fait monter la limite de l'aide financière en 2005.

Équité

Le taux de fréquentation des jeunes issus de familles à revenu élevé est environ le double de celui des jeunes issus de famille à faible revenu. En ajoutant le taux de participation au collégial, la différence est moins marquée, mais toujours importante, comme l'indique la figure 9.

Les gouvernements ont investi en vue de résoudre le problème de l'équité en 2005. Le fédéral a introduit une subvention pouvant atteindre 3 000 dollars destinée aux étudiants de famille à faible revenu qui sont en première année. De plus, la Fondation canadienne des bourses d'études du millénaire a ajouté approximativement 50 millions de dollars par année aux fonds disponibles pour l'aide aux étudiants à faible revenu, alors que les provinces consacraient également des ressources à ce groupe (p. ex. : par le biais de la Subvention ontarienne pour l'accès aux études).

Dettes

Le remboursement des dettes d'études est source de préoccupation pour certains diplômés. Selon le rapport annuel 2003-2004 du Programme canadien de prêts aux étudiants, on prévoyait que le taux pondéré de défaut¹⁹ de paiement des prêts directs à risques partagés et garantis du gouvernement fédéral

allait s'établir à 25,5 %. Afin d'alléger le fardeau du remboursement, le gouvernement fédéral a introduit en 2005 des améliorations aux mesures d'allègement de la dette. Il a élargi l'accès à l'exemption d'intérêts et majoré les prestations versées dans le cadre du Programme de réduction de la dette en cours de remboursement.

Récapitulation des nouveaux investissements dans l'aide aux étudiants

Voici la répartition des fonds du gouvernement fédéral par objet de préoccupation (en dollars) :

| | |
|---|---------------------------|
| Besoins non satisfaits dépassant la limite de l'aide | 74 millions ²⁰ |
| Besoins cachés non satisfaits – contribution des parents | Plus de 30 millions |
| Équité | |
| Subventions fédérales aux étudiants à faible revenu | 30 millions |
| Subventions de la Fondation aux étudiants à faible revenu | 50 millions |
| Dettes | 8 millions |
| Total | 192 millions |

Tout compte fait, les 30 millions de dollars (ou plus) affectés au problème de la contribution des parents (c.-à-d. une hausse de 16 % du financement existant fondé sur les besoins) ne semblent pas inutiles, étant donné l'importance du problème par rapport à d'autres.

19. Le taux concerne les paiements en retard de trois mois ou plus.

20. Il s'agit d'une estimation de la moyenne sur cinq ans.

Nécessité d'investir davantage dans l'aide fondée sur les besoins

Bien que l'investissement récent dans les programmes d'aide fondés sur les besoins soit apprécié, il est nécessaire de faire plus. Les problèmes relatifs à l'équité, aux besoins non satisfaits et à la dette des étudiants à plus faible revenu demeurent réels, mais pourraient être atténués si des fonds supplémentaires étaient disponibles.

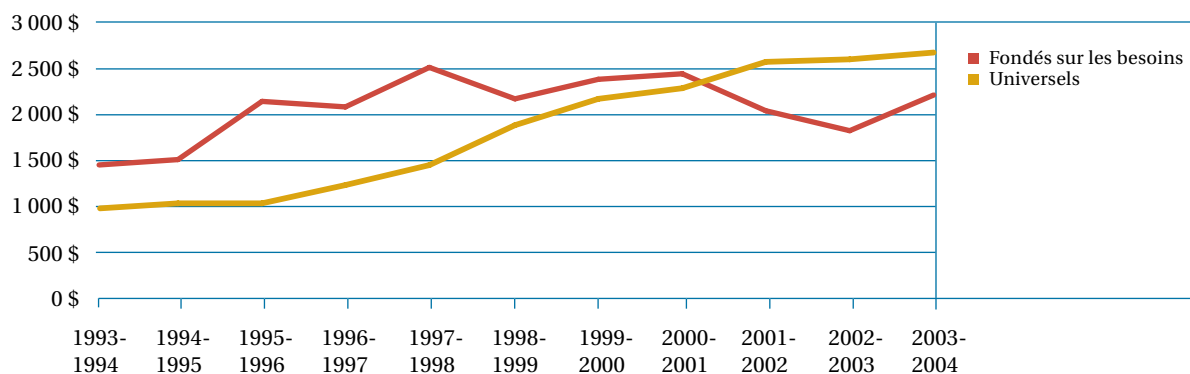
Y a-t-il assez d'argent dans le financement de l'éducation postsecondaire pour effectuer cet investissement? Oui, si nous décidons de changer nos priorités et de déplacer les dépenses des programmes d'aide universels aux programmes d'aide fondés sur les besoins. Si l'on en croit Junor et Usher (2006), le système d'aide financière aux études « marche tout droit vers l'universalité », c'est-à-dire que le rythme de croissance des dépenses en aide universelle aux étudiants (non fondée sur les besoins) a dépassé le

rythme de croissance des dépenses en aide fondée sur les besoins, si bien que les dépenses dans les programmes universels dépassent maintenant les dépenses dans les programmes fondés sur les besoins (reportez-vous à la figure 10).²¹

Que ce phénomène soit le fruit du hasard ou d'une politique planifiée est sujet à débat. La hausse des dépenses fiscales (crédits pour études et pour droits de scolarité) et du plafond de cotisation aux régimes d'épargne s'est peut-être produite pour des raisons politiques, c'est-à-dire pour encourager l'épargne en vue des études postsecondaires et réduire ainsi le fardeau financier des familles. Quoi qu'il en soit, la tendance est inquiétante.

Les décisions récentes concernant l'affectation des ressources auraient pu avoir une influence plus directe sur l'accès aux études postsecondaires pour

Figure 10 – Comparaison des dépenses dans les programmes fondés sur les besoins et dans les programmes universels – 1990-2004 (en millions dollars de 2005)



Source : Berger, Motte et Parkin, 2007.

21. La croissance soutenue des dépenses en crédits d'impôt et en subventions canadiennes pour l'épargne-études a vraisemblablement creusé l'écart entre l'aide fondée sur les besoins et l'aide universelle depuis 2004.

nombre d'étudiants à faible revenu. Par exemple, l'initiative budgétaire de 2006 exposait les grandes lignes d'une exemption de 100 % du revenu en bourses d'études et d'un crédit d'impôt de 500 dollars pour aider les étudiants à acheter leurs manuels. On estime à 185 millions de dollars le coût en impôts de ces mesures. Avec 185 millions, on aurait pu réduire considérablement, voire éliminer le grave problème de la dette auquel sont confrontés les étudiants à faible revenu ayant de grands besoins.

Il est nécessaire d'investir dans l'accès aux études postsecondaires. Il n'est peut-être pas raisonnable d'affecter la majeure partie du financement destiné à favoriser l'accès aux études postsecondaires aux programmes qui profitent principalement aux familles à revenu moyen et moyen supérieur. Il est probable que les enfants de ces familles fréquenteront un établissement d'enseignement peu importent les mesures fiscales offertes. Il ne faudrait pas élargir

encore une fois les mesures fiscales au profit de l'accès aux études supérieures sans un examen attentif des approches fondées sur les besoins. La réaffectation aux programmes d'accès fondés sur les besoins d'une partie du financement des mesures fiscales visant les études postsecondaires est une option à envisager.

De l'avis de l'auteur, s'il faut élargir au maximum l'accès aux études postsecondaires, voici les priorités d'une affectation ou d'une réaffectation des ressources :

- Rajuster la limite de l'aide financière dans les programmes fondés sur les besoins à un niveau qui prend en compte le coût complet des études postsecondaires;
- Limiter à un niveau raisonnable la dette nette des étudiants ayant les besoins les plus grands, peut-être à 6 000 ou 7 000 dollars par année d'études.

Bibliographie

Association des universités et collèges du Canada, *Faits et chiffres des universités*, 2006. Consulté en ligne le 28 novembre 2007. http://www.aucc.ca/election/university_facts/index_f.html.

Berger, J., A. Motte et A. Parkin. *Le prix du savoir 2006-2007*. Montréal, Fondation canadienne des bourses d'études du millénaire, 2007.

EKOS Research Associates Inc. *Investir dans leur avenir : Une enquête sur le soutien financier en matière d'éducation postsecondaire*. Montréal, Fondation canadienne des bourses d'études du millénaire, 2006.

Finnie, R., A. Usher et H. Vossensteyn. *Meeting the Need : A New Architecture for Canada's Student Financial Aid System, Policy Matters*, n° 5, vol. 7. Montréal, Institut de recherche en politiques publiques, 2004.

Gouvernement du Canada. *Budget 2004 : L'importance de l'apprentissage*. Ottawa, Ressources humaines et Développement social Canada, 2004. http://www.rhdsc.gc.ca/fr/pip/pcpe/Communiqués/11_co_Budget2004.shtml

Gouvernement du Canada. *Le budget en bref 2006 – Cibler les priorités*. Ottawa, ministère des Finances du Canada, 2006.

Hemingway, F. *Les points névralgiques de l'aide financière aux études : exploration des données de l'enquête Joindre les deux bouts*. Montréal, Fondation canadienne des bourses d'études du millénaire, 2004.

Junor, S. et A. Usher (2004). *Le prix du savoir 2004*. Montréal, Fondation canadienne des bourses d'études du millénaire, 2004.

— *Student Aid Time Bomb : The Coming Crisis in Canada's Financial Aid System*. Toronto, Educational Policy Institute, 2006.

Statistique Canada. *Enquête sur les approches en matière de planification des études*. Ottawa, Statistique Canada, 1999.

— *Les frais de scolarité à l'université* in *Le Quotidien*, Statistique Canada, 2 septembre 2004.

— *Le Quotidien*, Statistique Canada, 12 décembre 2005.

Groupe Financier Banque TD. 2004. *Rapport spécial des Services économiques TD*. Toronto : Groupe Financier Banque TD. www.td.com/economics/special/dd0304_pse.pdf (en anglais seulement)

Université de Guelph. *University of Guelph Presidential Task Force on Accessibility Final Report*. Guelph, Université de Guelph, 2004.